25.08.95

MINISTERE DE L'EDUCATION,DE LA
RECHERCHE ET DE LA FORMATION

Direction générale de la formation,
de la promotion sociale,
de l'enseignement à distance et
des allocations et prêts d'études

Direction d'administration de
l'enseignement de promotion sociale,
de l'enseignement à distance et
des allocations et prêts d'études

Service de l'enseignement
de promotion sociale

1040 BRUXELLES, LE
RUE DE LA SCIENCE, 43
02/238.86.11

PROMO

MONSIEUR JACQUES LEFERE
ADMINISTRATEUR DELEGUE
CPEONS

RUE DES HALLES, 13
1000 BRUXELLES

Ref.: JF./ 6188099 / Dossier pédagogique 1401

OBJET : DOSSIERS PEDAGOGIQUES REGIME 1

Unité de formation : METHODOLOGIE SPECIALE DES ACTIVITES D'EVEIL : SCIENCES
Classement : ENSEIGNEMENT SUPERIEUR PEDAGOGIQUE DE PROMOTION SOCIALE DE TYPE COURT
Code Référence : 974412U36C1

Etablissement : INST PROV D'ENSEIGNEMENT DE PROMOTION SOCIALE DE LIEGE

RUE DES AUGUSTINS,30
4000 LIEGE 1

Monsieur l'Administrateur Délégué,

J'ai l'honneur de vous faire parvenir en retour, avec accord provisoire, le dossier pédagogique relatif à l'unité de formation mentionnée sous rubrique.

Veuillez agréer, Monsieur l'Administrateur Délégué, l'assurance de ma considération distinguée.

Le Directeur d'Administration f.f.

G. Schmit.

Toute demande de renseignements relative à l'objet de la présente peut être obtenue auprès de
Melle Schets (02/238.86.54) ou Mr Fortemps(02/238.87.24) ou Mr Dejardin(02/238.87.24)

14 01 12

Annexe 1.1.

ENSEIGNEMENT DE PROMOTION SOCIALE - REGIME 1

DOCUMENT 8 bis — DOSSIER PEDAGOGIQUE — UNITE DE FORMATION

Demande d'ouverture d'une unité de formation sur la base d'un dossier pédagogique / réseau n'ayant encore fait l'objet d'aucune approbation .

1. La présente demande émane du :
   - (●) (1) Pouvoir organisateur : Province de Liège ..... (2)
   - ( ) (1) Directeur (-trice) de l'Institut pour la Communauté française : ..... (2)

   et se rapporte à l'établissement suivant :

   dénomination : I.P.E.P.S. Liège ..... (2)
   adresse complète : 30 rue des Augustins 4000 Liège ..... (2)
   n° de matricule : 6.182.099 ..... (2)
   n° de téléphone : 04-223.38.04 ..... (2)

   Date et signature ~~du chef d'établissement de la C.F.~~ ou du représentant du P.O. subventionné : (1) (2)

   13 Juin 1995

   Michel LATIN
   Chef de Service

2. Transmis en date du : ..... (3) par le réseau :
   - ( ) (1) Communauté française
   - ( ) (1) Provincial et communal
   - ( ) (1) Libre - confessionnel
   - ( ) (1) - non confessionnel

3. Intitulé de l'unité de formation : Code : (4) 17 49 12 U 36 C1

   Méthodologie spéciale des activités d'éveil : Sciences ..... (2)

4. Finalités de l'unité de formation : repris en annexe 1 n° de 1 page(s) (2)

5. Capacités préalables requises : repris en annexe 2 n° de 1 page(s) (2)

6. Classement de l'unité de formation :
   - ( ) (1) ~~enseignement secondaire~~ : degré : transition (1) inférieur (1) qualification (1) supérieur (1)
   - (●) (1) Catégorie de l'enseignement supérieur de type court : pédagogique ..... (2)
   - ( ) (1) ~~Catégorie de l'enseignement supérieur de type long~~ : ..... (2)

7. Recommandations particulières pour la constitution des groupes ou le regroupement : Repris en annexe n° 3 de 1 page(s) (2)

8. Programme de (des) cours : Repris en annexe n° 4 de 2 page(s) (2)

9. Fixation des capacités terminales : Repris en annexe n° 5 de 1 page(s) (2)

10. Chargé (s) de cours : Repris en annexe n° 6 de 1 page(s) (2)

---

(1) Biffer les mentions inutiles ou cocher
(2) A compléter
(3) A compléter par le Secrétaire permanent
(4) Réservé à l'administration

Annexe 1.2.

11. Horaire de l'unité de formation :

Code de l'unité de formation : (4) 9744 12 U36 C1

Horaire minimum

1. Dénomination des cours (2)	classement des cours (5)	code U (6)	nombre de périodes (7)
Méthodologie spéciale des activités d'éveil scenes	CPPM	K	30
2. Part d'autonomie			
	Total des périodes		30

12. Réservé au Service d'Inspection

a. Observation(s) du (des) Inspecteur(s) concerné(s) relative(s) au dossier pédagogique [annexe(s) éventuelle(s)] :

VOIR ANNEXE.
LE 24.03.95
E. LAMOTTE

AVIS FAVORABLE
LE 14-09-95
E. LAMOTTE

b. Décision de l'Administrateur pédagogique relative au dossier pédagogique :
ACCORD PROVISOIRE - ~~PAS D'ACCORD~~ (1)

En cas de décision négative, motivation de cette dernière :

OBSERVATIONS RENCONTREES

Date : 18 SEP. 1995

Signature :

J. Meunier
Administrateur Pédagogique

(1) Biffer les mentions inutiles ou cocher
(2) A compléter
(4) Réservé à l'administration
(5) Soit CG, CS, CT, CTPP, PP ou CPPM
(6) Soit A, B, C, D, E, F, G, H, I, J, K, L, M, N, O, P, Q, R, S, T, V
(7) 1 période = 50 minutes

ANNEXE 1

U.F. 13/06/95 METHODOLOGIE SPECIALE DES ACTIVITES D'EVEIL: SCIENCES

FINALITES DE L'UNITE DE FORMATION

FINALITES GENERALES

Conformément à l'article 7 § 1er et 2ème du décret, l'unité de formation devra:

concourir à l'épanouissement individuel en promouvant une meilleure insertion professionnelle, sociale, culturelle et scolaire;

répondre aux besoins et demandes en formation émanant des entreprises, des administrations, de l'enseignement et d'une manière générale des milieux socio-économiques et culturels.

FINALITES PARTICULIERES

La présente formation s'inscrit dans le cadre de l'Ecole supérieur Pédagogique, créée en 1957 avant d'être reprise par la Province en 1977 et incluse dans l'Insititut provincial de promotion sociale de Liège.
La formation répond aux exigences de l'A.R. du 08/10/29 qui traite des études supérieurs pédagogiques.
Cette finalité permet aux étudiants qui le désirent de capitaliser des modules réussis en vue d'obtenir

- le Certificat (16 modules différents totalisant au moins 400 périodes, en 2 ans minimum)
- et le Diplôme légal d'études supérieures de pédagogie (24 modules différents totalisant au moins 600 périodes sur 3 ans minimum).

- Répondre aux besoins et aux demandes des enseignants de l'enseignement fondamental qui entreprennent un formation continuée en vue de pratiquer une pédagogie active.
- Rencontrer les préoccupations des enseignantqs en ce qui concerne particulièrement :

- la conception et la conduite des activités d'éveil à dominante scientifique
- la construction par les écoliers de la notion -mère cause

- Permettre aux enseignants

- d'actualiser leurs connaissances de la méthodologie spéciale relative aux sciences
d'échanger leur point de vue sur les apprentissages en ce domaine dans une optique d'interdisciplinarité
de confronter leurs idées et les solutions qu'ils apportent à propos de problèmes communs rencontrés dans leur pratique quotidienne
- de vivre en commun des activités pratiques (exercices didactiques) menée à tour de rôle avec des élèves du fondamental et de soumettre ces activités à l'analyse critique du groupe

UNITE DE FORMATION: Méthodologie spéciale des activités d'éveil.
SCIENCES (30 périodes)

1 3 JUIN 1995

Annexe 2

Capacités préalables

Etre porteur d'un titre pédagogique qui permet d'occuper une charge subventionnée dans l'enseignement fondamental (cf. Législation scolaire: Arrêté Royal du 20.06.75 tel que modifié par l'Exécutif de la Communauté française du 03.09.91 portant sur les titres requis et jugés suffisants de type A ou B).

UNITE DE FORMATION: Méthodologie spéciale des activités d'éveil.
SCIENCES (30 périodes)

13 JUIN 1995

Annexe 3

Recommandations particulières pour la constitution de groupe ou de regroupement

Aucune recommandation particulière sinon que, compte tenu des exercices didactiques, le groupe ne devrait pas excéder une vingtaine d'étudiants

UNITE DE FORMATION: Méthodologie spéciale des activités d'éveil.
SCIENCES (30 périodes)

13 JUIN 1995

Annexe 4

Programme des cours

L'étudiant sera capable de préparer et de conduire efficacement des activités d'éveil scientifique qui amènent activement les écoliers de l'enseignement fondamental à explorer et à conquérir leur environnement en y établissant des relations causales de qualité (voir colonne de gauche du tableau ci-dessous).
Pour ce faire, l'étudiant devra maîtriser théoriquement et appliquer concrètement sur le terrain les points de matière repris dans la colonne de droite..

Par des **activités d'éveil**	➔ ❑ Clarification de concepts
à dominante **scientifique**	➔ ❑ Les notions-mères ⊗ *temps...* ⊗ *espace...* ⊗ ***causalité...*** ... du vécu au conçu par le perçu ... différenciation entre causalité x conséquence ... objectivation par décentration, coordination, réversibilité opératoire ❑ L'initiation scientifique * formation de la pensée logique : énumérer, décrire, interpréter * accession à la démarche scientifique **O** = observation **H** = hypothèses **E** = expérimentation **R** = résultats et notation **I** = interprétation **C** = conclusion
amener l'enfant	➔ ❑ Psychologie de l'enfant face à son milieu : ⊗ *égocentrisme : artificialisme, finalisme, animisme* ⊗ *syncrétisme : réalisme*
à explorer et à conquérir l'environnement	➔ ❑ Clarification de concepts : milieu, environnement ❑ But ou moyen ?

.../...

UNITE DE FORMATION: Méthodologie spéciale des activités d'éveil.
SCIENCES (30 périodes)

13 JUIN 1995

Annexe 4 (suite)

d'une manière dynamique et active	➔ ❑ Maître = gestionnaire responsable de l'apprentissage ⌦ *Matières et programmes* ⊗ savoir ⊗ pouvoir ⊗ vouloir ⌦ *Observation intentionnelle et leçon de choses* ... l'être vivant ... l'objet physique ... la cause des phénomènes
pour lui permettre **d'établir des relations causales**	➔ ❑ UNE méthodologie par le biais d'activités ⊗ d'observation ⊗ d'expérimentation ⊗ de comparaison aux D.I. - D.M. - D.S. ❑ Construction et organisation d'outils de références.

UNITE DE FORMATION: Méthodologie spéciale des activités d'éveil.
SCIENCES (30 périodes)

13 JUIN 1995

Annexe 5

Fixation des capacités terminales

A la fin de l'unité de formation, l'étudiant devra être capable

1. de comprendre les caractéristiques de la psychologie enfantine (5-6ans à 12-13 ans) touchant à la construction des notions-mères (espace, temps, causalité)
2. de prendre en compte ces caractéristiques pour ajuster les situations d'apprentissage proposées aux écoliers de cette tranche d'âges
3. de caractériser l'organisation des programmes d'éveil, de les structurer, de signaler les écueils à éviter lors des différents cycles 5/8; 8/10 et 10/12.
4. d'établir des différences entre une pédagogie active de "l'éveil à ..." et une pédagogie herbartienne axée sur l'étude systématique d'une matière, hors de tout contexte, ex cathedra
5. de caractériser quelques techniques modernes d'apprentissage dans le domaine de l'éveil (audiovisuel, réalité du terrain, expérimentation, ...)
6. de détailler les principaux axes repris dans le programme de sciences à l'école primaire et savoir les transposer didactiquement d'une manière fonctionnelle basée sur l'auto-socio-construction des connaissances :
   - ⇨ apprendre à déceler la cause des phénomènes, les conséquences de faits, ...
7. de distinguer, dans les activités d'éveil géographique, historique et scientifique, l'évaluation formative de l'évaluation certificative, de les exemplifier et de déterminer les conséquences pédagogiques qui prolongent l'une et l'autre.
8. de déterminer les avantages du décloisonnement et de l'interdisciplinarité entre les différentes sciences: géographie,histoire, biologie,physique,zoologie,... d'exemplifier cette interdisciplinarité en concevant un projet pédagogique destiné à un cycle de l'enseignement fondamental.

Le degré de maîtrise sera jugé satisfaisant si dans au moins 60 % des activités d'enseignement,l'étudiant démontre les compétences suivantes

- sens de l'équipe et de la participation positive;
- analyser correctement les composants de la situation didactique donnée;
- modéliser une situation;
- restituer des connaissances, dans une expression claire et précise, en structurant son argumentation ;
- intégrer tant ses compétences professionnelles que personnelles dans le traitement d'une situation;
- appliquer un ensemble d'informations à la résolution d'un problème;

UNITE DE FORMATION: Méthodologie spéciale des activités d'éveil.
SCIENCES (30 périodes)

13 JUIN 1995

Annexe 6

Profil des chargés de cours

Expert qui est:

Inspecteur principal ou cantonal en fonction dans l'enseignement subventionné
ou
Inspecteur en fonction dans l'enseignement de la Communauté
ou
Licencié en Psycho-pédagogie qui a au moins 6 années de pratique dans l'enseignement fondamental
ou
Instituteur qui a obtenu le diplôme "Etudes supérieures de pédagogie" et qui a une expérience d'au moins 6 années comme maître de stage.

COMMUNAUTE FRANCAISE

Conseil Supérieur de l'Enseignement de Promotion sociale

Présidence: Jean LOOSVELDT
rue Curie 12 - 4100 SERAING
Tél.: Bureau: 041/307.317
Fax.: Bureau: 041/307.289
Tél.: Privé: 041/36.99.06

Seraing, le 2 juillet 1995

CPEONS
Monsieur G. VLAEMINCK
Administrateur délégué
rue des Halles 13
1000 BRUXELLES

V. Réf.:

N. Réf.: C.SUP 1030-1032/JL/BM

Monsieur l'Administrateur délégué

Objet: ***Conseil supérieur de l'Enseignement de promotion sociale***
Classement des unités de formation:
UF Méthodologie spéciale des activités d'éveil: géographie
UF Méthodologie spéciale des activités d'éveil: histoire
UF Méthodologie spéciale des activités d'éveil: sciences
IPEPS Liège - Matricule: 6.188.099

Je vous informe que le Conseil supérieur classe dans l'enseignement supérieur pédagogique de type court et de promotion sociale les unités de formation reprises sous rubrique.

Je vous prie de croire, Monsieur l'Administrateur délégué, en l'assurance de mes sentiments dévoués.

Le Président,

J. LOOSVELDT

Copie adressée:
- à Monsieur le Ministre ayant l'Enseignement de promotion sociale dans ses attributions
- à Monsieur le Directeur d'administration de l'Enseignement de promotion sociale
- à Monsieur l'Administrateur pédagogique de l'Enseignement de promotion sociale
- au Secrétariat permanent de l'Enseignement de promotion sociale
- aux organisations représentatives des pouvoirs organisateurs de l'Enseignement de promotion sociale subventionnés par la Communauté française
- au Coordonnateur de l'Enseignement de promotion sociale de la Communauté française
- Monsieur W. LEIDINGER, Directeur général adjoint de l'E.P.L.
- à la Direction de l'établissement

ANNEXE (dossier pédagogique).

Etablissement :

INSTITUT PROVINCIALE D'ENSEIGNEMENT DE PROMOTION SOCIALE.

rue des Augustins, 30
4000 LIEGE

6.188.099

Unité de formation: *Code : 974419.U36C1*

METHODOLOGIE SPECIALE DES ACTIVITES D'EVEIL : SCIENCES.

Remarque générale :

Les annexes doivent porter la date du document 8bis correspondant. (A.E.C.F. du 18.11.91 relatif aux dossiers pédagogiques des sections et unités de formation de l'enseignement de promotion sociale de régime 1 tel que modifié par l'A.G.C.F. du 26.04.94).

Document 8 bis :

L'intitulé du cours sera limité à « Méthodologie spéciale».

Finalités

Le dernier paragraphe des finalités générales doit, selon moi, glisser dans les finalités particulières sous la forme :

* permettre aux étudiant d'obtenir par capitalisation d'unités de formation, le **certificat** de.....

Fixation des capacités terminales :

Toute attestation de réussite (sauf pour l'unité Epreuve intégrée) est obtenue dès que les 50% sont atteints (art 19 et 21 du Règlement général des études). C'est pour la sanction d'une section de l'enseignement supérieur que 60 % est considéré comme le niveau de réussite.
Les 60% envisagé au dernier paragraphe du document ne peuvent être maintenus que s'ils représentent une exigence de la législation mentionnée au N.B. des finalités générales (AR 08/10/29 - Ens.sup.péd.).

Par contre, il est opportun de décrire le produit attendu pour accorder 50% (= degré de maîtrise).

Vedrin, le 24 août 1995.

E. LAMOTTE